



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze du mois de juin, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nouveau bâtiment communal, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Nathalie MALÉ, Jean-Baptiste MONLAU.

Madame Florence MESPLES DIT PEBOSCQ a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 7 juin 2021 et affichage des délibérations le 16 juin 2021.

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 18 h 30.

Entretien éclairage public- Gros entretien- Programme « Gros entretien éclairage public (communes) 2021.

Approbation du projet et du financement de la part communale- Affaire n° 21GEEP058

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ÉNERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Gros entretien- Remplacement d'un luminaire centre commercial.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE CiyNetworks GEEP.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Éclairage Public"- Gros entretien- Gros entretien éclairage Public (communes) 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ÉNERGIE, de l'exécution des travaux

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	862.73 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	86.27 €
- frais de gestion du SDEPA	35.95 €

TOTAL **984.95 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	553.58 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	158.17 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	237.25 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	35.95 €

TOTAL **984.95 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Résultat de vote :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Subvention association les Bruyères

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association "les Bruyères" pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association "les Bruyères"

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

Résultat de vote :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 23 juin 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 23 juin 2021

Sceau de la mairie



Le Maire

Isabelle PEGUILHÉ